

AVIS AU PUBLIC

Commune de BOURG DE VISA (TARN-ET-GARONNE)

Enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bourg de Visa

En application des dispositions de l'arrêté du maire de Bourg de Visa en date du 20 décembre 2023, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bourg de Visa sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du lundi 19 février 2024 à 14h00 au mercredi 20 mars 2024 à 12h00.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. TERRIEUX Philippe, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Bourg de Visa afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la Préfecture de Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre papier ouvert à cet effet qui sera tenu à la disposition du public en mairie de Bourg de Visa pendant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture habituels : lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

- par courrier postal avant le 20 mars 2024 à 12h00 à l'attention de M. le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête : Mairie -1 route de Moissac 82190 Bourg de Visa

- par courriel avant le 20 mars 2024 à 12h00 à l'adresse suivante : mairie-bourgdevisa@info82.com.

Ces observations seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur à l'adresse suivante <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Bourg de Visa :

- le lundi 19 février 2024 de 14h à 16h

- le lundi 18 mars 2024 de 14h à 16h